

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

Pescalis - Promotions et gestes commerciaux Juillet 2025

Décision D-2025-240

Le Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;
- **Vu** la délibération n°2021-191 du Conseil communautaire du 9 novembre 2021 par laquelle le conseil a délégué au Président de prendre toute décision concernant « Pescalis : promotions et gestes commerciaux » ;
- **Vu** la délibération n°2025-048 du Conseil communautaire du 18/04/2025 fixant les tarifs de Pescalis ;
- **Vu** l'arrêté du président n°A-2024-67 du 05/07/2024 de délégation à M. Bruno BODIN, 11ème vice-président ;

DECIDE

ARTICLE 1 : D'accorder les réductions suivantes concernant les recettes perçues sur la Régie de recettes juillet 2025, sur les prix unitaires :

N° FACTURE	NATURE PRODUIT	MONTANT VOTE	MONTANT VENDU	REMISES
		TTC	TTC	TTC
25002573	STUDIO CONFORT 3 NUITS	157,50 €	130,83 €	- 26,67 €
25002605	STUDIO CONFORT 2 NUITS	108,50 €	92,34 €	- 16,16 €
25002606	APPARTEMENT CONFORT 1 NUIT	77,00 €	75,33 €	- 1,67 €
25002654	PAFEX BALANCE A ECREV*2	24,00 €	20,00 €	- 4,00 €
25002721	APPARTEMENT CONFORT 1 NUIT	87,50 €	85,86 €	- 1,64 €
25002638	APPARTEMENT CONFORT 1 NUIT	77,00 €	75,33 €	- 1,67 €
25002827	APPARTEMENT CONFORT 1 NUIT	87,50 €	85,86 €	- 1,64 €
25002868	APPARTEMENT CONFORT 1 NUIT	87,50 €	81,09 €	- 6,41 €
25002998	APPARTEMENT CONFORT 4 NUITS	322,00 €	278,32 €	- 43,68 €
25003016	STUDIO CONFORT 1 NUIT	73,50 €	62,05 €	- 11,45 €
25003042	APPARTEMENT CONFORT 2 NUITS	171,50 €	163,70 €	- 7,80 €
25003082	APPARTEMENT CONFORT 1 NUIT	87,50 €	78,20 €	- 9,30 €
25003088	APPARTEMENT CONFORT 1 NUIT	87,50 €	73,67 €	- 13,83 €
25003115	PAFEX BALANCE A ECREV*4	48,00 €	40,00 €	- 8,00 €

ARTICLE 2 : La remise correspondante sera affectée sur le budget Pescalis SPIC.

ARTICLE 3: Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame la sous-préfète de BRESSUIRE et à Monsieur le Trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Transmis en préfecture le **3.0. SEP. 2025**

Notifié ou publié le **3.0. SEP. 2025**

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère

exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.

Fait à Bressuire, le 22/09/2025

Le vice-Président,
Monsieur Bruno BODIN

